

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Côtes d'Armor



**Arrêté portant modification nomination des mandataires simples de la régie de recettes Taxe de séjour**

**AC 2022-05-14**

**Le Président de Leff Armor Communauté,**

Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2016 relatif à la création de Leff Armor Communauté ;

Vu la délibération n°2020-132 du conseil communautaire de Leff Armor Communauté en date du 11 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Michel GEFROY en tant que Président de Leff Armor Communauté ;

Vu la délibération n°2020-169 du conseil communautaire de Leff Armor Communauté en date du 21 juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies intercommunales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° AC 2018-06-02 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes liées à la Taxe de séjour ;

Vu l'arrêté AC 2017-01-43 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la régie de recettes affectée à la taxe de séjour ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 juin 2022 ;

Considérant la nouvelle organisation du service taxe de séjours, il convient retirer deux mandataires simples Marianne LEVIVIEN agent d'accueil et Marc Henry TRANCART animateur de la régie taxe de séjours. La régie taxe de séjours ne dispose plus de mandataires.

**DECIDE**

**D'ANNULER l'arrêté AC 2017-01-43.**

Fait à Lanvollon, le 20 juin 2022

Le Président,  
Jean Michel GEFROY\*

Le régisseur,  
Adeline TURBAN \*

*Vu pour acceptation*

  
LEFFARMOR  
communauté   
Moulin de Blanchardeau  
CS 60036 - 22290 LANVOLLON  
02 96 70 17 04 - accueil@leffarmor.fr



\*précédé de la formule manuscrite « vu pour acceptation »